La médiation réussit dans 90 % des cas présentés.

Cela vaut peut-être la peine d'essayer

Conflit ou opportunité d'affaire ?

Un client qui n'a pas été correctement considéré
Un employé qui n'est pas entendu
Un associé qui n'est plus à sa place dans l'entreprise
Un contrat de collaboration qui nécessite d'être réaménagé
Une fusion d'entreprises valorisée au cœur même des équipes
Un poste inadapté
Un dispositif incompris au sein de directives

Savez-vous que
dans une majorité de cas de conflits réglés en médiation :

- Le **temps de règlement moyen** du conflit est de quelques jours à quelques semaines seulement.
- Le **coût du règlement du conflit est très largement inférieur** au coûts engendrés par une démarche classique par avocats et voies de Tribunal.
- Les parties et personnes en conflit reprennent bien souvent une relation de qualité une fois le conflit réglé par la voie de la médiation.
- Tous les échanges se passent dans la stricte confidence, respectant ainsi le désir de discrétion des uns et des autres.

HereForU Sàrl
www.HereForU.ch
Règlement de litiges et création de valeur ajoutée pour entreprises

Chemin des Campanules 1, 1273 Arzier-Le Muids, Suisse
E-Mail : info@HereForU.ch